

Les inscrits à France Travail dans les Alpes-Maritimes au 1^{er} trimestre 2026

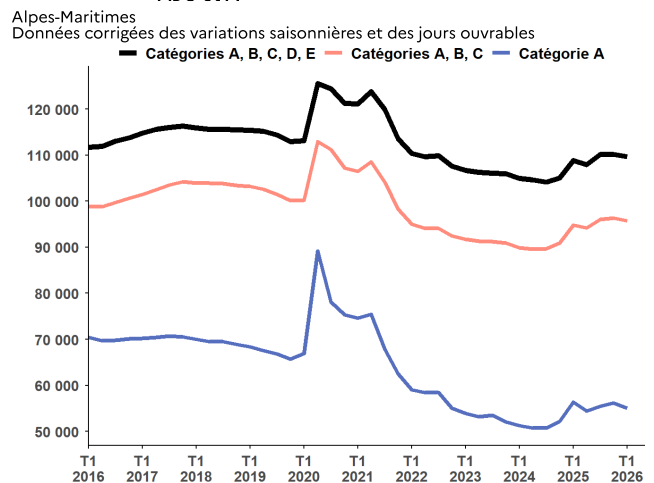
En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, dans les Alpes-Maritimes, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 109 690 (catégories A, B, C, D, E). Au 1^{er} trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 2 090 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 4 510 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 95 700. Parmi eux, 54 980 sont sans emploi (catégorie A) et 40 720 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1^{er} trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) diminue de 0,4 % (-470) et croît de 0,8 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C baisse de 0,7 % (-630) sur le trimestre et croît de 1,0 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 2,1 % (-1 170) ce trimestre et baisse de 2,5 % sur un an.

En région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, au 1^{er} trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 0,5 % (-2 650). Pour les catégories A, B, C il diminue de 0,6 % (-2 860). En catégorie A, il diminue de 1,7 % (-4 670) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En juin 2025, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,0% (soit -6270) pour la catégorie A et de -1,5% (soit -5940) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail dans les Alpes-Maritimes au 2^e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Alpes-Maritimes, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Alpes-Maritimes					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	56 370	56 150	54 980	-2,1	-2,5
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	13 970	14 560	14 830	1,9	6,2
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	24 450	25 630	25 890	1,0	5,9
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	94 790	96 330	95 700	-0,7	1,0
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	5 710	5 700	5 720	0,4	0,2
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	8 370	8 130	8 270	1,7	-1,2
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	108 870	110 160	109 690	-0,4	0,8
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	330	1 510	2 090	38,4	533,3
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	5 429	5 822	4 510	-22,5	-16,9
Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	282 630	273 990	269 320	-1,7	-4,7
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	67 730	70 420	71 720	1,8	5,9
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	125 380	128 980	129 480	0,4	3,3
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	475 750	473 380	470 520	-0,6	-1,1
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	29 540	29 440	29 500	0,2	-0,1
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	38 540	37 080	37 230	0,4	-3,4
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	543 820	539 900	537 250	-0,5	-1,2
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u>)	2 457	27 140	48 460	78,6	1 872,3
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u>)	61 966	58 652	33 843	-42,3	-45,4

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.

- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne au 1er trimestre 2026, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à 150 contre 4080 en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé au niveau régional deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au 1er trimestre 2026, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -3,0% (soit -6270) pour la catégorie A et de -1,5% (soit -5940) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Alpes-Maritimes, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	94 790	96 330	95 700	-0,7	1,0
Moins de 25 ans	11 780	11 640	11 470	-1,5	-2,6
Entre 25 et 49 ans	54 820	55 950	55 610	-0,6	1,4
50 ans et plus	28 200	28 740	28 620	-0,4	1,5
Ensemble de la catégorie A	56 370	56 150	54 980	-2,1	-2,5
Moins de 25 ans	8 320	7 820	7 500	-4,1	-9,9
Entre 25 et 49 ans	31 550	31 780	31 060	-2,3	-1,6
50 ans et plus	16 510	16 550	16 420	-0,8	-0,5

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté⁽¹⁾ en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Alpes-Maritimes, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Alpes-Maritimes					
Moins de 1 an	58 840	57 390	55 800	-2,8	-5,2
Moins de 3 mois	25 390	22 530	21 610	-4,1	-14,9
De 3 mois à moins de 6 mois	15 070	14 850	14 660	-1,3	-2,7
De 6 mois à moins de 12 mois	18 380	20 010	19 540	-2,3	6,3
Un an ou plus	35 950	38 940	39 890	2,4	11,0
De 1 an à moins de 2 ans	16 890	19 240	20 040	4,2	18,7
De 2 ans à moins de 3 ans	7 680	7 630	7 710	1,0	0,4
3 ans ou plus	11 390	12 070	12 140	0,6	6,6
Inscrits en catégories A, B, C	94 790	96 330	95 700	-0,7	1,0
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	37,9 %	40,4 %	41,7 %	1,3 pt(s)	3,8 pt(s)
Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur					
Inscrits en catégories A, B, C	475 750	473 380	470 520	-0,6	-1,1
Un an ou plus	191 300	202 380	207 240	2,4	8,3
Part des inscrits depuis 1 an ou plus ⁽²⁾	40,2 %	42,8 %	44,0 %	1,3 pt(s)	3,8 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

⁽¹⁾L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

⁽²⁾La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Alpes-Maritimes, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Alpes-Maritimes					
Entrées en catégories A, B, C	11 250	17 010	21 360	25,6	89,9
Sorties de catégories A, B, C	9 970	17 470	20 840	19,3	109,0
Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur					
Entrées en catégories A, B, C	52 090	75 820	90 140	18,9	73,0
Sorties de catégories A, B, C	46 060	77 280	89 470	15,8	94,2

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)

La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la [loi pour le plein emploi](#) du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le [site de la Dares](#)).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail

La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics

Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.

Conformément aux recommandations du [groupe de travail du Conseil national de l'information statistique \(Cnis\)](#), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode

Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une [documentation méthodologique](#) présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, ...). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT

Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le [site internet de la Dares](#). Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :

- n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus

Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une [datavisualisation](#) et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en [Open Data](#).

L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la [Dares](#) et de [France Travail](#).